



# SPORT SANTE POUR TOUS (38H)

SSpT  
2024

## PRESENTATION

Le développement de la pratique sportive dans une perspective de santé est une priorité ministérielle.

Dans ce cadre, et conformément aux recommandations du décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016, le CREPS de la Réunion, propose une formation Sport Santé Pour Tous, afin de répondre au besoin d'acquisition de compétences complémentaires destinées aux éducateurs sportifs professionnels et bénévoles souhaitant encadrer des activités physiques adaptées auprès d'un public cible.

On distingue pour ce public cible :

- Tout public disposant d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique des APS
- Personne ne pratiquant pas ou plus d'activité physique et sportive régulière (Public Sédentaire)

La formation correspondante est ce qui a été qualifiée de « formation niveau 1 » : **SPORT SANTE POUR TOUS**

L'objectif de cette formation **SPORT SANTE POUR TOUS** est de favoriser le recours aux APS comme moyen de préserver son capital santé (prévention primaire) et aussi comme thérapeutique non médicamenteuse prescrite par le médecin traitant aux patients atteints de maladies chroniques de type ALD30 (prévention tertiaire, Instruction interministérielle N°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017).

Cette formation répond à la [Stratégie Régionale Sport Santé Bien Être](#) (SRSSBE), le [Programme Réunionnais de Nutrition et de Lutte contre le Diabète](#) (PRND).

Cette formation vous donne accès à la labélisation de vos créneaux d'activités [LABEL SPORT SANTE BIEN ÊTRE](#). Elle vous permettra de ce fait de faire partie du réseau SSBE974.

## EVOLUTION POSSIBLE (selon les diplômes de l'encadrant)

### Evolutions possibles

- Accès à la Formation Régionale Sport Sur Ordonnance (SSsO)

Pour l'offre de formation  
SSpT du CREPS de la  
Réunion :

- le taux de satisfaction est de 100%
- le taux de réussite est de 100% en 2023.



## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- La formation est ouverte à tout public âgé de 18 ans et répondant aux critères suivants :
- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (ou titre ou diplôme équivalent)

BNS, AFPS, SST, PSE1, PSE2) ;

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement sportif datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'une qualification professionnelle ou d'une qualification fédérale dans le domaine du sport assortie d'une licence fédérale du sport concerné. (Voir tableau ci-dessous).

NIVEAU DE DIPLOME EXIGE			
<b>Diplômes Jeunesse et Sports</b>	Diplômes sportifs, ouvrant droit à des prérogatives d'exercice	<b>Diplômes STAPS</b>	Diplômes ouvrant droit à des prérogatives d'exercice
<b>Fonction publiques</b>	Fonctionnaires et militaires dans l'exercice de leur fonction (L212-3)	<b>Fédérations sportives</b>	Titre ou certification ouvrant droit à des prérogatives d'exercice non professionnel
<b>Branche Sport</b>	Titre à finalité professionnelle (TFP) ou certificat de qualification professionnelle (CQP) (R212-3)	<b>Bénévolat</b>	Diplôme fédéral pour les bénévoles permettant de l'encadrement en autonomie* <small>(*sur la base d'un PROJET SPORT SANTE CLUB)</small>

- Justifier d'une expérience d'encadrement de la pratique sportive attestée.
- Être admis à l'issue de l'entretien avant le début de formation (dossier d'inscription)

### CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

#### **Entretien de motivation :**

A partir de la présentation d'un dossier personnel (CV, lettre de motivation, justificatifs des diplômes du candidat), le candidat relate son vécu sportif, sa motivation à suivre cette formation. Lors de l'entretien, en présentiel ou en distanciel (selon la modalité définie avec le candidat), le jury propose au candidat d'aborder différentes questions permettant d'élaborer un profil stagiaire, d'apprécier ses aptitudes générales ainsi que son projet « sport santé pour tous ».

### CONTENU DE LA FORMATION

Le programme de formation du SSPT s'organise autour de plusieurs thèmes :

- Thème 1 : Aspects règlementaires et institutionnels du sport santé
- Thème 2 : Connaissances des pathologies et risques liés à la sédentarité
- Thème 3 : Connaissance des activités physiques et sportives
- Thème 4 : Secourisme, prévention
- Thème 5 : Construire, se projeter et s'engager pour développer des actions sport santé.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule au CREPS de la Réunion. Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 10 et 16 inclus. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation et conditionne la validation de la certification.

**Modalités pédagogiques :** théorie et pratique.

**Techniques pédagogiques :**

- Etude de cas ;
- Exposé interactif ;
- Apprentissage ;
- QCM.

**Moyens et outils :**

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation....

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

Evaluation formative tout au long de la formation.

## MODALITES DES SITUATIONS D'EVALUATION CERTIFICATIVES

Les différentes épreuves certificatives sont organisées en fin de formation et comprennent :

- Une épreuve QCM (30 min) relative aux connaissances et aux compétences acquises ;
- Présentation orale de 20 minutes portant sur un avant-projet d'action « sport-santé » (support dossier écrit : 4/6 pages).

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Clôture des inscriptions à la formation	Positionnement	Entrée en formation	Fin de la formation	Examen	Effectif	Heures en centre
<b>SSpT</b>						
<b>29 février 2024</b>	<b>07/03/2024</b>	<b>15/03/2024</b>	<b>05/04/2024</b>	<b>12/04/2024</b>	<b>10-16</b>	<b>38 H</b>

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

### Frais d'inscription

#### Pour l'ensemble des candidats :

Le coût administratif par candidat s'élève à 30 € (non remboursable)

### Frais pédagogiques

#### Pour l'ensemble des stagiaires :

Le coût pédagogique par stagiaire s'élève à 380 €.

La prise en charge de tout ou partie de cette formation est possible :

- L'employeur ;
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...) ;
- En auto-financement.

## CONTACTS



**Marie-Anick MOUTIEN** (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.96

@ [marie-anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:marie-anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Cyril GRANIER** (responsable de la formation)

☎ 06.92.35.89.74

@ [cyril.granier@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:cyril.granier@creps-reunion.sports.gouv.fr)



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

**Accueil de personnes en situation de handicap :**  
**toute demande fera l'objet d'une étude**  
**personnalisée**

☎ 02.62.94.71.86

@ [mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

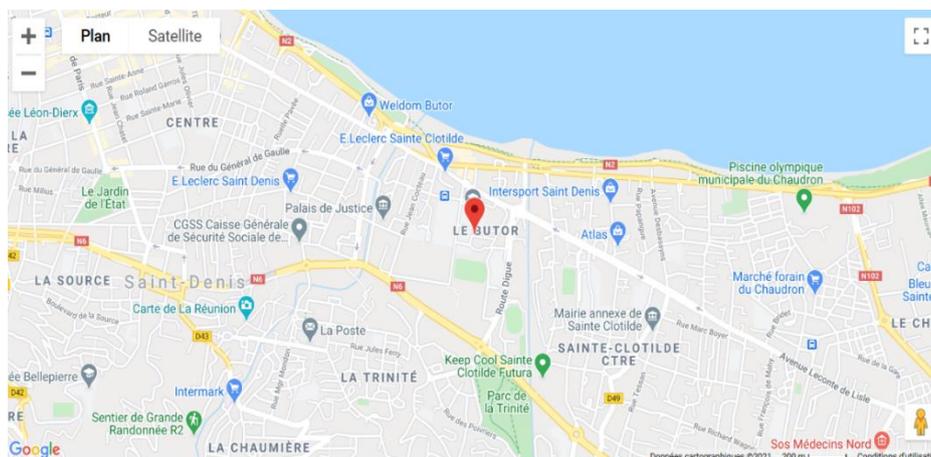
L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

### Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324



### Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

